

Intervention de Manon Schick lors du point de presse avec Didier Burkhalter, Genève, Examen périodique universel sur la Suisse 29 octobre 2012

- Merci au DFAE pour la collaboration avec les ONG et pour offrir une tribune à la coalition montée pour l'occasion de cet examen périodique universel. Une telle collaboration entre gouvernement et société civile n'est pas courante et nous sommes heureux qu'un dialogue constructif existe en Suisse.

- groupe de pilotage formé de trois personnes, qui sont à votre disposition pour des questions: Alex Sutter, humanrights.ch, Selim Neffah, CODAP, Alain Bovard, Amnesty International. D'autres représentants des 47 ONG qui forment cette coalition sont aussi à votre disposition ici.

- Comme il y a 4 ans, les ONG suisses ont soumis un rapport alternatif au rapport gouvernemental. Nous avons pu reprendre un certain nombre de recommandations telles quelles car nous n'avons pas constaté de progrès dans un certain nombre de domaines. L'une de nos premières recommandations est un meilleur suivi des recommandations des organes des Nations Unies. Le fait que la Suisse soit un Etat fédéral rend l'application des recommandations plus compliquée, car beaucoup de responsabilités sont entre les mains des cantons. Il manque une instance de coordination entre les Départements fédéraux concernés, les cantons et la société civile pour surveiller que les recommandations sont effectivement suivies d'effet. Il est dommage que entre deux examens périodiques, il n'existe pas de mécanisme clair pour faire le point régulièrement sur l'avancement des mesures.

Il est également dommage que la cheffe du Département de Justice et police, Simonetta Sommaruga, ne soit pas présente aujourd'hui, car au niveau fédéral c'est surtout son département qui est concerné. Sa présence aurait été un signal fort de l'importance que la Suisse donne à l'Examen périodique universel et surtout à son suivi.

- Je ne vais pas ici vous résumer le document rédigé par les ONG, qui comprend 41 recommandations. Je vais simplement insister sur quatre de nos recommandations qui ont également été formulées dans des questions de délégations ce matin durant l'Examen périodique universel:

- Institution nationale des droits humains (question posée par de nombreuses délégations, notamment l'Allemagne et le Royaume-Uni): les délégations ne sont pas dupes: le Centre suisse de compétence pour les droits humains a certes été créé depuis le dernier examen, mais ce centre ne correspond pas aux Principes de Paris. Les ONG invitent les autorités à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Centre suisse de compétence pour les droits humains soient transformé en une véritable INDH à la fin de la phase pilote.

- Initiatives populaires incompatibles avec les obligations en matière de droits humains (question posée par la Slovénie, avec l'exemple de la Norvège sur l'interdiction de la construction des minarets): Le Parlement suisse doit poursuivre ses efforts pour aboutir à une solution convaincante pour garantir la compatibilité des initiatives populaires avec les droits humains.

- Protection contre les discriminations en général: certains progrès ont été faits, notamment l'annonce de la ratification de la Convention pour les personnes vivant avec un handicap, mais de nombreuses discriminations frappent au quotidien des personnes en raison de leur origine ethnique, de leur religion ou de leur identité sexuelle. Une loi générale contre les discriminations fait toujours cruellement défaut, comme l'a rappelé la délégation australienne. Le rapport officiel du Conseil fédéral met l'accent sur les conditions formelles plus que sur l'expérience de discrimination vécue au quotidien par les personnes concernées, ce qui a été souligné par la société civile lors de la consultation qui a eu lieu en mai dernier.

- Justiciabilité des DESC: les ONG, relayées ce matin notamment par l'Espagne et le l'Afrique du Sud, soulignent l'importance pour la Suisse de ratifier le Protocole facultatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et de reconnaître ces droits comme des droits fondamentaux, donc justiciables. Actuellement, les personnes en Suisse qui estiment être victimes de violation de ces droits n'ont aucune possibilité de faire appel à un tribunal, contrairement à la situation qui prévaut en matière de droits civils et politiques.

Je vous remercie pour votre attention.